



Travaux local commercial

Par **Eristo**, le **10/08/2020** à **09:31**

Un entrepreneur a loué à un propriétaire un local commercial au RDC d'une résidence. Il a fait réaliser des travaux pour réaménager l'intérieur du local. L'entrepreneur doit il faire réaliser ces travaux par un professionnel ou peut il les faire lui même où par une tierce personne non professionnel? Que dit la loi sur ce point? En vous remerciant